

Règlement du Championnat Régional de Padel par Équipes

ORGANISATION NATIONALE

Deux Championnats de France Interclubs sont organisés : Seniors Dames et Seniors Messieurs.

• Des Championnats Régionaux avec une ou plusieurs divisions : R1 (catégorisée en P500), R2 (catégorisée en P250).

• Des Championnats Départementaux ou interdépartementaux avec une ou plusieurs divisions selon le nombre d'équipes inscrites : D1, D2, ...

ORGANISATION RÉGIONALE

Championnat Régional :

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence Interrégionale Ouest du 2/3 mai 2026.
- Le Championnat Régional comporte 1 division chez les Dames et 2 divisions chez les Messieurs.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs souhaitant participer aux Championnats Régionaux interclubs seniors, Dames ou Messieurs, inscrivent leur(s) équipe(s) via ADOC (cf Guide ADOC – Gestion des équipes Padel).

Le droit d'inscription est de **40 €** par équipe.

Lors de l'inscription d'équipe(s) en R1 un JAP2 attaché à la structure est vivement conseillé sur la fiche d'équipe.

La structure engageant une équipe doit disposer d'au moins 1 piste mais doit être en mesure d'accueillir une rencontre sur 2 pistes.

Pour la saison 2026, les nouvelles structures ne pourront pas s'inscrire directement en R1 ni en R2 mais intégreront les divisions départementales ou interdépartementales.

La composition des équipes devra être communiquée au **plus tard le 15 janvier 2026** via ADOC. Cette composition est donnée à titre informatif et pourra être ajustée lors des rencontres en fonction de l'évolution du classement des joueurs.

FICHE ÉQUIPE

Chaque équipe est composée de 6 joueurs/joueuses, quel que soit leur nationalité, tous régulièrement licenciés pour la saison en cours (licence 2026) à la date des rencontres et faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

Le/la capitaine d'équipe – non joueur ou non joueuse – devra également être licencié dans le club ou rattaché au club qu'il représente, aux mêmes conditions que les joueurs/joueuses.

La date limite de rattachement au club de padel est fixée :

- **Au 31 décembre 2025 pour la Régionale 1.**
- **Au 30 avril 2026 pour la Régionale 2.**

Plusieurs cas de figure :

1) Un joueur licencié Multi raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par

équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A ; s'il veut changer de club, il devra alors procéder un changement de club conformément aux présents règlements sportifs, seule la date d'enregistrement de la licence faisant foi.

2) Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis & Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A s'il veut changer de club, il devra alors procéder un changement de club conformément aux présents règlements sportifs, seule la date d'enregistrement de la licence faisant foi.

3) Un joueur licencié Multi raquettes dans un Club « A » Tennis Padel, à la date limite fixée par l'organisateur, inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.

4) Un joueur licencié Multi raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis Padel de son choix, partout en France métropolitaine.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

En cas d'inscription de plusieurs équipes pour un club, les conditions suivantes sont à remplir :

- Les équipes d'un club sont toutes numérotées de 1 à N, l'équipe 1 devant être obligatoirement la meilleure équipe déclarée par le club.
- Les 6 meilleurs joueurs doivent obligatoirement être alignés en équipe 1 et ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur club ; les 6 meilleurs joueurs suivants doivent être alignés en équipe 2 etc ...
- Le numéro 1 de l'équipe 2 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 1
- Le numéro 1 de l'équipe 3 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 2. Et ainsi de suite...
- En revanche, un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...) peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son club, néanmoins, tout joueur participant à 1 rencontre avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe et ne pourra plus rejouer avec une équipe inférieure.
- Le classement de référence pour les listes de brûlage des équipes d'un club pour la Régionale 1 sera celui du mois de janvier 2026.

Tous les joueurs souhaitant participer aux Interclubs 2026 devront obligatoirement être rattachés à un club ou à une structure de padel.

Vous trouverez ci-dessous les différents cas de figure et les modalités de rattachement possibles.

Joueur licencié Padel ou multi-raquettes dans un club avec des installations de Padel :

- Rattachement automatique : Un joueur titulaire d'une licence Padel ou multi-raquettes dans un club disposant d'installations de Padel est automatiquement rattaché à ce club. La date de rattachement correspond à la date d'émission de la licence.
- Changement de club : Si le joueur souhaite participer à des matchs par équipes pour un autre club de Padel, il doit demander une mutation auprès de sa Ligue.

- Après la mutation, le joueur sera soit directement rattaché à son nouveau club, soit il pourra faire une demande de rattachement à un autre club via son espace Ten'Up, selon le type de licence qu'il a dans son nouveau club.

Joueur licencié multi-raquettes dans un club SANS installations de Padel :

- Pas de rattachement automatique : Un joueur titulaire d'une licence multi-raquettes dans un club qui ne dispose pas d'installations de Padel ne sera pas automatiquement rattaché à un club de Padel.
- Rattachement nécessaire : Pour pouvoir participer à des matchs par équipes, interclubs ou interligues, il devra obligatoirement se rattacher à un club de Padel via son espace Ten'Up et attendre l'accord de la structure demandée.

Joueur licencié Padel dans un club avec des installations de Padel et d'autres disciplines FFT :

- Le joueur est automatiquement rattaché à son club et qualifiable pour ce dernier. La date de rattachement correspond à la date de délivrance de la licence.

Joueur licencié multi-raquettes dans un club avec des installations de Padel et d'autres disciplines FFT :

- Le joueur est également automatiquement rattaché à son club et qualifiable pour ce club. La date de rattachement correspond également à la date de délivrance de la licence.

STATUTS DES JOUEURS

Pour les compétitions Interclubs de Padel, deux statuts existent pour les joueurs :

- **Un joueur disposera du statut « Équipe » (EQ) s'il répond à l'une des conditions suivantes :**
 - Un joueur rattaché à un Club de Padel pour une période ininterrompue, aura le statut « EQ » pour ce club, à la condition d'avoir disputé au moins un match par équipes pour ce club dans un championnat par équipes (Interclubs ou Interligues) une des années sportives précédant l'année sportive considérée. (Référence saison 2024 et 2025)
 - Le joueur pourra prétendre à une qualification s'il a respecté les dispositions relatives aux délais de rattachement.
- **Un joueur disposera du statut « Nouvellement Équipe » (NvEQ) s'il répond à l'une des conditions suivantes :**
 - Un joueur qui n'a pas disputé au moins un match par équipes (Interclubs ou Interligues) avec le Club pour lequel il est rattaché pour une période ininterrompue, une des années sportives précédant l'année sportive considérée, aura le Statut « NvEQ » (Nouvellement Équipe).
 - Le joueur pourra prétendre à une qualification s'il a respecté les dispositions relatives aux délais de rattachement.
- **Un joueur disposera du statut « Non-Équipe » s'il répond à l'une des conditions suivantes :**
 - Toute licence enregistrée informatiquement après le 31 décembre 2025 pour les joueurs engagés en Régionale 1, et après le 30 avril 2026 pour les joueurs engagés en Régionale 2, ne sera pas prise en compte pour les Interclubs 2026.

➤ Si, au cours d'une même année sportive, il a pris part à une rencontre par équipe pour le compte d'un Club A, puis qu'il se rattache ensuite à un Club B. Il disposera alors du statut « NON EQ » pour le Club B.

➤ Un joueur ayant pris part à une rencontre par équipes pour le Club A, ne pourra prendre part à **aucune** compétition par équipes Interclubs pour le compte d'un autre Club au cours d'une même année sportive.

➔ Pour la division **Régionale 1, 2 joueurs MAXIMUM disposant du statut « Nouvellement Équipe » (NvEQ) pourront figurer sur la liste d'équipe comportant 8 joueurs maximum.** Aucune limitation n'est donnée pour les autres divisions.

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Le Championnat Régional Dames de Normandie est composé de 1 division :

- R1 : composée de 8 équipes - assimilée à un P500

Le Championnat Régional Messieurs de Normandie est composé de 2 divisions :

- R1 : composée de 16 équipes - assimilée à un P500 (engagement limité à 2 équipes par club).
- R2 : composée de 16 équipes - assimilée à un P250.

Les tableaux seront composés en fonction du poids des équipes.

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Une rencontre est composée de 3 matchs.

Le format de jeu est le format A1 (3 sets à 6 jeux).

L'ordre des doubles au sein des rencontres, pour chaque tour du tableau et chaque tour des tableaux de classement, sera tiré au sort par le juge-arbitre.

Avant le début de la rencontre, les capitaines d'équipes s'échangent la composition des 3 paires.

Le capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

En cas d'égalité de poids entre 2 paires, le capitaine est libre de désigner l'équipe la plus forte sauf dans le cas où il y a un joueur « Non Classé » Padel. Ce dernier devra obligatoirement jouer dans la paire inférieure.

Entre chaque rencontre, le capitaine peut proposer une composition d'équipe différente.

Chaque équipe doit apporter 3 tubes de balles par journée.

Le calendrier du Championnat Régional est le suivant :

- R1 Dames/Messieurs : 4 et 5 avril 2026.

- R2 : 7 juin 2026 (1^{ère} journée) et 21 juin 2026 (2^{ème} journée : matchs de classement).

➡ En cas de **forfait (WO)** lors de la 2^e journée, l'équipe concernée sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure pour la saison suivante.

Le début des rencontres du championnat est prévu à 9h00.

ENVOI DES RÉSULTATS

La Gestion Sportive (ou Ten'up) ne peut pas, pour cette saison, être utilisée pour rentrer les résultats des Interclubs de Padel.

Dès la fin de la rencontre, l'équipe qui reçoit devra envoyer les feuilles de match par mail, à Camille DELARUE - camille.delarue@fft.fr ET Nathalie LECOINTE – nathalie.lecointe@fft.fr.

CLASSEMENTS

Le classement de Padel est mensuel et sous forme de ranking (1 à N). Ce dernier est à appliquer automatiquement pour les rencontres à venir.

- Dames :
 - R1 : classement de mars 2026.
- Messieurs :
 - R1 : classement de mars 2026.
 - R2 : classement de mai 2026.

RAPPEL CONCERNANT LA LICENCE

La date limite de prise de licence 2026 (ou de rattachement au club) est fixée au 31 décembre 2025 pour la Régionale 1 et au 30 avril 2026 pour la Régionale 2.

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte) ou « S » (scolaire) ne sont pas autorisés à jouer en Championnat par Équipes. Il est possible de transformer ces licences en « licence Multi-raquettes ».

En conséquence, les capitaines doivent s'échanger avant la rencontre les documents suivants (de manière imprimée et/ou dématérialisée) :

- la licence de chaque joueur.
- la pièce d'identité avec photographie de chaque joueur.

INTERCLUBS 2027

Le nombre de montées et descentes à l'issue des Interclubs 2026 seront les suivantes :

- Dames :
 - R1 vers Inter-départements = **2 descentes**
 - Inter-départements vers R1 = **2 montées**

En Régionale 1, un club ne pourra aligner que **2 équipes maximum dans une même division**.

- Messieurs :
 - R1 vers R2 = **2 descentes**
 - R2 vers R1 = **2 montées**
 - R2 vers Départements = **5 à 8 descentes** car :
 - ➡ 3 Wild-Cards Régionales potentielles pour les nouvelles structures (à condition que le poids d'équipe soit supérieur à la dernière équipe présente en R2)
 - ➡ 5 descentes maximum en fonction du nombre de championnats départementaux ou interdépartementaux.
 - Départementaux / interdépartementaux vers R2 = 1 montée par département.

Sur le même principe que la règlementation appliquée en 2026, un club ne pourra aligner **que 2 équipes au maximum dans une même division de Régionale 1**. En revanche, pour la Régionale 2, où aucune limitation n'existe en 2026, un club pourra désormais aligner **jusqu'à 3 équipes dans une même division**.

De plus, pour les interclubs 2027, lors d'inscription d'équipe(s) en R1, un JAP 2 attaché à la structure sera OBLIGATOIRE sur la fiche équipe.

Nathalie LECOINTE

Co-responsable Commission Régionale Padel

